

**Information n° 2019SDZ003 sur les considérations de droit et de fait justifiant
l'absence
de publicité et/ou de mise en concurrence pour l'octroi d'une COT**

Référence de l'emplacement	Domaine publique non cadastré lot n°8 et 8 bis
Localisation	Rachecourt sur Marne
Objet de la COT/AOT	Terrain de 5832 m²

CONSIDERATIONS DE DROIT

Absence de publicité et de mise en concurrence de l'AOT/COT fondée sur l'article L. 2122-1-3 du code général de la propriété des personnes publiques : publicité et mise en concurrence impossible ou non justifiée au motif ci-contre :

une publicité suffisante pour permettre la manifestation d'un intérêt pertinent est demeurée sans réponse ;

CONSIDERATIONS DE FAITS

Justification concrète de la dérogation à la procédure de publicité et de mise en concurrence au regard de la AOT/COT délivrée

Demande de renouvellement effectuée pendant la durée de la mise en ligne de la pub 2018SDZ005, Publicité initiale restée sans autre candidature.